

ANNEXE .QPON - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .QPON

version n° 1.2 du 10 janvier 2025

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .QPON supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .QPON.1. Organisation du nommage

.QPON est une extension générique dédiée aux sites proposant ou acceptant des coupons.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .QPON sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
DOTQPON LLC.: <https://get.qpon>
- Opérateur technique du Registre:
CentralNic: <https://centralnicregistry.com>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .QPON.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .QPON Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .QPON définies par l'ICANN et DOTQPON LLC., consultables aux adresses suivantes :

- Politiques du Registre :
<https://get.qpon/qpon-registry-policy>
- Termes et conditions d'enregistrement :
<https://get.qpon/domain-registration-terms>
- Politique applicables aux noms de domaine accentués :
<https://get.qpon/idn-policy>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Vous Vous engagez également à accepter la politique d'utilisation et les conditions générales du Registre telles que seront publiées et mises à jour sur le site du Registre.

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .QPON. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .QPON est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/qpon>

Article .QPON.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/qpon/info>

Les .QPON sont ouverts à tous.

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- Politique du Registre applicable aux termes réservés :
<https://get.qpon/reserved-names-policy>
- Termes réservés ICANN :
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/qpon> (specification 5. schedule of reserved names).

Article .QPON.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .QPON.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/qpon>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre interface lors de Votre commande.

Article .QPON.6. Stockage des données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .QPON.7. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .QPON, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .QPON.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;

- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à la politique de résolution des litiges concernant les transferts mise en place par l'ICANN :

<http://www.icann.org/en/help/dndr/tdrp>

Article .QPON.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Article .QPON.10. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le nom de domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .QPON.11. Obligations du titulaire

Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement, Vous reconnaissez avoir la capacité et le pouvoir de conclure le présent contrat.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi

sont expressément interdits. A défaut Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre et l'opérateur technique du Registre, ainsi que leur sous-traitants, filiales, sociétés affiliées, départements, actionnaires, directeurs, administrateurs, préposés, comptables, avocats, assureurs, agents, prédécesseurs, successeurs et cessionnaires contre tout recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses, moyens d'action ou toute autre responsabilité de quelque sorte que ce soit, connu ou inconnu, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'utilisation de Votre nom de domaine. Cette obligation survit à la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .QPON.12. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre est autorisé si il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock » (blocage), « hold » (suspension) ou tout autre statut similaire tout nom de domaine :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine, ou de l'Internet ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une procédure de résolution des litiges ;
- afin d'éviter toute responsabilité civile ou pénale du Registre et de l'opérateur technique du Registre ainsi que de leur sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, préposés et actionnaires ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- en application des stipulations adoptées par toute entité reconnue comme faisant autorité dans le domaine d'Internet (i.e : RFC ...) ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- pour non paiement des frais au Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Le Registre se réserve le droit de prendre des mesures immédiates pour supprimer les glue records orphelins tels que définis par l'ICANN lorsqu'il reçoit la preuve par écrit que ces enregistrements sont liés à un comportement malveillant.

-fin de l'annexe .QPON-